

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC MARIA-CHAPDELAINÉ
SAINT-EDMOND-LES-PLAINES**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil de la municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines, le lundi 5 juillet 2023 à 19 h 30.

PRÉSENCES : Madame Marlène Deschesnes, mairesse suppléante
Madame Carolle Bouchard, conseillère
Madame Josée Lavoie, conseillère
Monsieur Bruno Simard, conseiller

ABSENCES: Monsieur Tony Paré, conseiller

ÉGALEMENT PRÉSENT : Monsieur Alexandre Pigeon, directeur général et greffier-trésorier

ASSISTANCE : Aucune (0) personne

1. **MOT DE BIENVENUE DE LA MAIRESSE SUPPLÉANTE**
2. **ADMINISTRATION**
 - 2.1. Lecture et acceptation de l'ordre du jour
3. **RÉSOLUTIONS**
 - 3.1. Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par obligations au montant de 3 251 000 \$ qui sera réalisé le 17 juillet 2023
 - 3.2. Soumissions pour l'émission d'obligations – 235-2017, 238-2017 et 272-2021
4. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

1. **MOT DE BIENVENUE**

À 19 h 30, la mairesse suppléante, madame Marlène Deschesnes, préside et après avoir constaté le quorum, déclare la séance ouverte.

2. **ADMINISTRATION**

2.1. **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Carolle Bouchard,

775-07-23

**APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le Conseil de la municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines accepte l'ordre du jour tel quel

3. **RÉSOLUTIONS**

3.1. **RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR OBLIGATIONS AU MONTANT DE 3 251 000 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 17 JUILLET 2023**

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 3 251 000 \$ qui sera réalisé le 17 juillet 2023, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
235-2017	54 000 \$
238-2017	40 800 \$
272-2021	250 000 \$
272-2021	2 875 844 \$
272-2021	30 356 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéros 272-2021, la Municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Bruno Simard,

ET APPUYÉ PAR Mme Josée Lavoie,

776-07-23

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. Les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 17 juillet 2023;
2. Les intérêts seront payables semi-annuellement, le 17 janvier et le 17 juillet de chaque année;
3. Les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7);
4. Les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le (la) greffier(ère)-trésorier(ère) ou trésorier(ère) à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

C.P.D. DES PLAINES BOREALES

1032 RUE CYRILLE

NORMANDIN, QC

G8M 4H5

8. Que les obligations soient signées par le (la) maire et le (la) greffier(ère)-trésorier(ère) ou trésorier(ère). La Municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authenticateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2029 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 272-2021 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 17 juillet 2023), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

3.2 SOUMISSIONS POUR L'ÉMISSION D'OBLIGATIONS – 235-2017, 238-2017 ET 272-2021

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts numéros 235-2017, 238-2017 et 272-2021, la Municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 17 juillet 2023, au montant de 3 251 000 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 -VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.

359 000 \$	5,25000 %	2024
114 000 \$	5,10000 %	2025
119 000 \$	4,75000 %	2026
125 000 \$	4,60000 %	2027
2 534 000 \$	4,55000 %	2028

Prix : 98,16000

Coût réel : 5,06834 %

2 -FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

359 000 \$	5,40000 %	2024
114 000 \$	5,15000 %	2025
119 000 \$	4,85000 %	2026
125 000 \$	4,75000 %	2027
2 534 000 \$	4,65000 %	2028

Prix : 98,50900

Coût réel : 5,07932 %

3 -VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC.

359 000 \$	5,25000 %	2024
114 000 \$	5,10000 %	2025
119 000 \$	4,80000 %	2026
125 000 \$	4,65000 %	2027
2 534 000 \$	4,60000 %	2028

Prix : 98,00004

Coût réel : 5,15922 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC. est la plus avantageuse;

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Carolle Bouchard,

ET APPUYÉ PAR M. Bruno Simard,

777-07-23

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE l'émission d'obligations au montant de 3 251 000 \$ de la Municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines soit adjugée à la firme VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.;

QUE demande soit faite à ce(s) dernier(s) de mandater Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le (la) greffier(ère)-trésorier(ère) ou trésorier(ère) à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;

QUE le (la) maire et le (la) greffier(ère)-trésorier(ère) ou trésorier(ère) soient autorisés(es) à signer les obligations visées par la présente émission, soit une obligation par échéance.

4 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Josée Lavoie,

**APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE la présente assemblée soit et est levée à 19 :46 hrs.

Marlène Deschesnes
Mairesse suppléante

Alexandre Pigeon
Directeur général, greffier-trésorier

« Je, Marlène Deschesnes, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».